

## DELIBERATION N° 04 - BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Rapporteur : M. LAMY

Conformément à l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit décider de l'affectation des résultats de fonctionnement si ceux-ci sont excédentaires lorsque tout ou partie de ceux-ci sont transférés en section d'investissement.

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

<u>Pour mémoire</u> Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
<u>Résultat de l'exercice</u> Excédent Déficit	505 087,09 €
<u>Excédent au 31/12/2014</u> affecté comme suit : - affectation complémentaire en réserve (compte 1068) - affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	505 087,09 € 505 087,09 €

Cette affectation couvre les restes à réaliser de la section d'investissement sur l'exercice budgétaire en cours.

L'excédent d'investissement de l'exercice comptable 2014 d'un montant de 2 097 526,41 € est automatiquement repris en recettes de la section d'investissement de l'exercice comptable suivant et ne fait pas l'objet d'une affectation. Il sera imputé au compte R001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté).

L'ensemble des résultats sera repris au Budget Supplémentaire 2015.

La commission finances, ressources humaines, administration générale a rendu un avis favorable le 17 juin 2015.

Intervention de Monsieur le Maire :

Pour cette année encore, on arrive à mettre l'intégralité du résultat de fonctionnement en investissement permettant d'autofinancer un certain nombre d'équipement sans avoir recours à l'emprunt.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'affecter les résultats comme suit :

<u>Pour mémoire</u> Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
<u>Résultat de l'exercice</u> Excédent Déficit	505 087,09 €
<u>Excédent au 31/12/2014</u> affecté comme suit : - affectation complémentaire en réserve (compte 1068) - affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	505 087,09 € 505 087,09 €